## ANNONCES JUDICIAIRES.

### PAR LE CONSTABLE.

Louis Laderbach vs Mme Louise D. Cassard et époux, Etienne A. Cassard. — Première Cour de Cité de la Ville Orléans—No 38,622—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. E. H. Downing, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, agissant pour l'Hon W. R. Richardson, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, absent en congé, je procéderai à la vente à l'enchère publique, le VENDREDI, 29 septembre 1899, à onze heures A. M., à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, de la propriété ci-après décrite, à savoir: Premièrement—Tous les droits, titres, possession et intérêts d'Etienne A. Cassard dans et à la propriété ci-après décrite, à savoir: Une certaine portion de terre, dans l'ilet No 77 borné par les rues Bourbon, Dauphine, St Philippe et Ursulines, et mesurant 58 pieds 5 pouces 6 lignes sur la rue Bourbon, sur 100 pieds entre lignes parallèles et faisant face à la rue St-Philippe. La même étant la nue propriété dans cette affaire sujette à l'usufruit de Gabrielle Lancelot, veuve d'Adrien Cassard, ainsi que la même est plus amplement décrite dans les archives de la succession d'Adrien Cassard, No 44,130 du dossier de l'Honorable Cour Civile de District. Deuxièmement—Tous les droits, titres, intérêts et possession de Mme Louise D. Cassard, femme d'Etienne A. Cassard, son époux, dans et à une hypothèque générale contre Etienne A. Cassard, montant à la somme de $3,885.00 sujette, premièrement, à un crédit d $425.00 en date du 29 mai 1897, et, deuxièmement, à un crédit de $250.00 en date du 4 juin 1897, saisi à, reposant sur, portant contre, frappant et affectant ladite propriété décrite ci-dessus, d'après un acte ou affidavit fait pardevant A. J. Villeré, notaire public, daté le 24 mars 1897, et enregistré dans le Bureau des Hypothèques de cette paroisse, Livre 596, folio 113. Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée d'après inventaire enregistré en mon bureau. Conditions—comptant sur les lieux.

ED P. FOLEY, Constable de la Première Cour de Cité

29 août—29—sept 3 10 17 23 29

### VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente d'une propriété de Valeur Améliorée dans le Sixième District.**

Connue comme No 2307 rue Upperline Entre les rues St-George et St-André (autrefois Green).

Louisiana Homestead Association vs Andrew Robertson.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 59,853—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 31 août 1899, à midi, de la propriété ci-après décrite. à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages à cela appartenant ou en dépendant situé dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet No 667 borné par les rues Upperline, Valence St George et St Andrew [anciennement Green], désigné comme lot No 20 d'après un devis fait par P. A. D'Hémécourt voyer, daté le 6 janvier 1874, ledit lot mesurant trente pieds, cinq pouces et quatre lignes de face sur la rue Upperline, la même largeur dans le fond, sur cent pieds de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
A. E. et O. S. Livaudais, avocats pour le plaignant.
28 juillet—28—août 4 11 18 25 27 31

## AVIS DE SUCCESSIONS.

**Succession de Veuve Michael Golden.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 60,132 Division E.—Attendu que Mme Mary Golden, veuve de Jean Marie Courtiade, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Veuve Michael Golden, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN, Greffier
26 août—26 30—sept 4

**Charter Oak Stove & Range Co et als versus Henry Rice & Son et als.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 59,822—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par George Fuchs, receveur dans cette affaire, de ses recettes et débours pour le mois de juillet 1899, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN, Greffier.
Dinkelspiel & Hart, avocats.
20 août—20 24 29

**Succession de Mme Elizabeth Blocksdorf**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 59,753—Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Emile Dieterich exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
PAUL O. GUERIN, Greffier.
25 août—25 29—sept 3

**Succession de Frank J. Wayand.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 59,518—Division D—Attendu que Mme Caroline Wayand, veuve de Aristide Costac, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Frank J. Wayand, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN, Greffier
24 août—24 28—sept 2

## BOIS DE CONSTRUCTION

### Yard Spot Quotations.

| | Class A | Class B | Class C |
|---|---|---|---|
| Piling, per foot | 10@ 15 | | |
| Yellow pine, rough, per 1,000 feet. | | | |
| Sills, joists and Scantlings | $18 00 | $12 00 | $10 00 |
| 1 1/4 and 1 1/2 x12 | 20 00 | 14 00 | 10 00 |
| Dressed flooring | 25 00 | 18 00 | 11 00 |
| 6 and 7" dressed weather boards | 15 00 | ...... | 10 00 |
| T.andG. ceiling | 25 00 | 18 00 | 12 00 |
| Rough side boards or sheathing | ....... | ....... | 7 00 |
| Dressed side boards or sheathing | ...... | ...... | 8 50 |
| Weather board stock 1 1/4x6 or 7 | 16 0 | | |
| Ceiling stock | 7 50@16 00 | | |
| Cypress— | | | |
| Piling, per lineal foot | 10@ 15 | | |
| Rough boards, choice and prime | 22 50@26 50 | | |
| Merchantable | 15 50@16 50 | | |
| Pecky, 1, 2, 3, and 4 | 11 00@... | | |
| Pax | 9 00@11 00 | | |
| Mahogany timber, per [illegible] | 50 00@65 00 | | |
| [illegible] cedar timber, [illegible] | 50 00@75 00 | | |
| Walnut timber—Il n'y en a pas sur le marché. | | | |
| Oak lumber, per 1000 | 27 50@30 00 | | |
| Shingles— | | | |
| 24-in bert sawed | 2 50@ ... | | |
| 24-in split, ordinary | 2 75@ ... | | |
| 20-in split, guaranteed | 2 25@ ... | | |
| Laths, per 1000 | 1 50@ 1 60 | | |
| Alabama lime | [illegible] | | |
| Cement, domestic | [illegible] | | |
| Cement, imported | [illegible] | | |
| Slate | [illegible] | | |
| Brick, Lake and L. C. R. R. | [illegible] | | |
| Brick, paving | [illegible] | | |
| Brick, ordinary | [illegible] | | |
| sand | [illegible] | | |
| Shells, small | [illegible] | | |
| [illegible] | [illegible] | | |
| Fire brick, American, per 1000 | [illegible] | | |
| Fire brick, English, per 1000 | [illegible] | | |
| [illegible] | [illegible] | | |
| Fire clay, per barrel | 1 25@ 1 50 | | |
| [illegible] | [illegible] | | |
| Sewer pipe, per foot, according to size | 10@ 20 | | |
| Crossties, per dozen | 8 50 | | |

## ANNONCES JUDICIAIRES

### VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente d'une propriété de valeur améliorée du Sixième District,**

Connue comme les Nos 7030 et 7032 rue Magasine, entre les rues Walnut et Chestnut.

Henry Meyer vs Mme Anna M. Ellermann et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 60,014—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 28 septembre 1899, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant et en dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville ilet No 11, Gasenville, borné par les rues Magasine; Walnut, Water et Chestnut. Ledit lot est désigné par la lettre A, sur un plan dessiné par Edgar Pilié voyer, le 22 septembre 1898, annexé à un acte passé pardevant R. L. Tullis, notaire, le 19 avril 1897, et mesurant trente-trois pieds de face à la rue Magasine sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
J. C. Henriques, avocat pour le plaignant.
25 août—25—sept 1 8 15 22 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente d'une propriété améliorée de valeur du Quatrième District.**

Connue comme Nos 3205 et 3209 rue Dryades, entre Harmonie et Toledano.

Frank L. Battle vs Geo. W. Nicoll.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 59,854.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 31 août 1899, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet No 26, borné par les rues Dryades, Harmonie, St-Denis et Toledano, anciennement la ligne de division du Quartier de Plaisance; ledit lot est désigné par le No 2 sur un plan fait par H Grant, voyer de l'ancienne deuxième municipalité de cette ville, daté le 16 avril 1841 et déposé en l'étude de feu L. R. Kenny, notaire, ledit lot étant contigu au lot de terre No 1 et mesurant trente-deux pieds de face à la rue Dryades sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
Harry H. Hall, avocat pour le plaignant.
28 juil—28 29—août 4 11 18 25 31

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente d'une grande Propriété de Valeur amélioré du Quatrième District.**

Connue comme le No 1118 rue Quatrième, entre les rues Magasine et Camp.

Michel Ser vs Sophie Anderson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 59,872—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente aux enchères publiques, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune entre les rues Carondelet et Baronne dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 31 août 1899 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances à cela appartenant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Quatrième, Magasine, Camp et Washington, désigné par le No Seize sur un plan et un certificat d'arpentage fait par W. T. Thompson, député voyer de ville, en septembre 1860, annexé à l'inventaire, dans la succession de Nels Anderson, pris par James Graham ancien notaire de cette ville, le 7 septembre 1860; ledit morceau ou portion de terre mesurant cinquante et un pieds huit pouces de face à la rue Quatrième, sur cent cinquante-quatre pieds neuf pouces et six lignes de profondeur entre ligne parallèles, le tout mesure américaine.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux
FRANK MARQUEZ, Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
Félix J. Dreyfous, avocat pour le plaignant.
29 juil—29 30—août 4 11 18 25 31

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente d'une grande propriété de valeur dans le Deuxième District.**

Henry J. Bruning vs Charles Bruning et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 56,080—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 31 août 1899, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir—

Quatorze lots de terre et les bâtisses qui s'y trouvent, dans le 2me District de cette ville, ilet No 21, bornés par les rues Salomon, St. Louis, St. David et Conti, désignés par les Nos 11 à 24 inclusivement et d'après un devis de J. D'Hémécourt le 16 avril 1856 et mesurant: lots 13 à 22 sont contigus et ont chacun trente et un pieds, onze pouces et cinq lignes de face à la rue St. Louis sur cent deux pieds, sept pouces, sept lignes de profondeur entre lignes parallèles, lot No 13 formant le coin des rues St. Louis et Salomon, lot No 22 forme le coin des rues St. Louis et St. David, lots 11, 12, 23, 24 sont situés derrière les lots ci-dessus décrits et sont contigus sur leur ligne du fond et mesurent, Nos 11 et 12 chacun trente pieds de face à la rue Salomon sur cent cinquante neuf pied, dix pouces trois lignes, lots 23 et 24, chacun trente pieds de face à la rue St. David sur cent cinquante neuf pieds, dix pouces et trois lignes de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Denegre, Blair et Denegre, avocats, pour le plaignant.
28 juil—28 29—août 4 11 18 25 31

**Succession de Robert Brooks.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No [illegible]—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte [illegible] présenté par Mme Nelly A. [illegible], Veuve de Robert Brooks, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN, Greffier.
25 août—25 29—sept 3

## ANNONCES JUDICIAIRES.

### VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

**Vente de grandes propriétés de valeur du Premier District avec les nombreuses bâtisses, etc., qui s'y trouvent.**

Louis Jacobowsky vs Samuel J. Hart et Helen Ha Hart, héritiers de Judah Hart.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 59,956—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 21 septembre 1899, à midi. de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Quatorze certains lots de terre situés dans le Premier District de cette ville dans l'ilet No 704, borné par les rues Clark, d'Hémécourt, Baudin et Génois, désignés par les Nos "Un à Quatorze" inclusivement, sur un plan fait par A. Castaing, daté le 29 janvier 1862, lesdits lots sont aussi désignés par les Nos—sur un devis annexé à un acte pardevant Jeff. C. Wenck, notaire, le 6 janvier 1894, par lequel le feu Judah Hart acheta cette propriété de Feurton et Fischer, et mesurant d'après le dit devis comme il suit, à savoir: lots "un à cinq", inclusivement, mesurent chacun vingt sept (27') pieds, huit (8") pouces et quatre lignes de face sur la rue Baudin sur cent pieds dix pouces et une ligne de profondeur entre lignes parallèles; lot No "Un" formant le coin des rues Baudin et Clark; lots Nos Six à Neuf inclusivement mesurent chacun vingt neuf pieds six pouces et 4 lignes de face sur la rue Clark sur cent trente huit pieds six pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles; lots Nos "Dix à Quatorze" inclusivement mesurent chacun vingt sept pieds huit pouces et quatre lignes de face sur la rue D'Hémécourt sur cent pieds dix pouces une ligne de profondeur entre lignes parallèles; lot No "Dix" formant le coin des rues D'Hémécourt et Clark.

2° Un certain ilet de terre situé dans le Premier District de cette ville, compris dans l'avenue Hagan, les rues Clark, Commune et D'Hémécourt, ledit ilet est divisé en quatorze lots numérotés de "Un à Quatorze" inclusivement, sur un devis annexé à l'acte ci-dessus récité pardevant Jeff. C. Wenck, notaire, le 6 janvier 1894, d'après lequel lesdits lot mesurent comme il suit, à savoir: Lots Nos "Un" à "Cinq" sont contigus et mesurent chacun trente quatre pieds de face sur la rue D'Hémécourt sur cent huit pieds de profondeur entre lignes parallèles; lot No "Un" formant le coin des rues D'Hémécourt et Clark. Lots Nos Six à Huit inclusivement sont contigus et mesurent chacun trente-six pieds de face sur l'avenue Hagan sur cent sept pieds un pouce une ligne de profondeur entre lignes parallèles; lot No Six formant le coin de l'avenue Hagan et la rue D'Hémécourt; lot No "Neuf" est contigu au lot No "Huit" et mesure trente-six pieds de face sur l'avenue Hagan sur cent quarante et un pieds un pouce une ligne de profondeur entre lignes parallèles. Lot No "Dix" mesure cinq pieds trois pouces et quatre lignes de face sur l'avenue Hagan, sur cent quarante-trois pieds cinq pouces de profondeur et de face sur la rue Commune, et cent quarante-et un pieds un pouce une ligne de profondeur sur le côté du lot No "Neuf" et quarante pieds dix pouces et deux lignes de largeur dans le fond, et Lots Nos "Onze" à "Quatorze" inclusivement sont contigus et mesurent comme il suit, à savoir: Lot No "Quatorze" forme le coin des rues Commune et Clark et a trente-quatre pieds six pouces et cinq lignes de face sur la rue Commune sur cent un pieds six pouces de profondeur et face sur la rue Clark et quatre-vingt-quinze pieds quatre pouces de profondeur sur le côté du lot No "Treize"; Lot No "Treize" a trente-quatre pieds six pouces et cinq lignes de face à la rue Commune, sur quatre-vingt-quinze pieds quatre pouces de profondeur du côté du lot No Quatorze, et quatre-vingt-neuf pieds deux pouces et une ligne de profondeur du côté du lot No Douze. Le lot No Douze mesure trente-quatre pieds six pouces et cinq lignes de face à la rue Commune sur quatre-vingt-neuf pieds deux pouces et une ligne de profondeur sur le côté du lot No Treize et quatre-vingt-trois pieds et une ligne de profondeur du côté du lot No Onze. Le lot No "Onze" mesure trente-quatre pieds six pouces et cinq lignes de face sur la rue Commune sur quatre-vingt-trois pieds et une ligne de profondeur sur le côté du lot No Douze, et soixante-seize pieds dix pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne de l'autre côté, et lesdits lots Nos Onze, Douze, Treize et Quatorze ayant chacun trente-quatre pieds de largeur dans le fond.

3° Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, compris entre Hagan avenue et les rues D'Hémécourt, Baudin et Clark, divisé en vingt-deux lots en lesquels ledit ilet était anciennement subdivisé d'après un plan de A. D'Hémécourt, voyer, daté le 16 janvier 1849, ledit ilet a été subséquemment divisé en vingt quatre lots, numérotés de Un à Vingt Quatre inclusivement et ledit ilet est maintenant subdivisé en vingt deux lots numérotés de un à vingt deux inclusivement sur un devis annexé à l'acte ci-dessus récité pardevant Jeff C. Wenck, notaire, janvier 1894, d'après lequel devis lesdits lots mesurent comme il suit, à savoir:—Lots Nos "Un" à "Cinq" inclusivement sont contigus et mesurent chacun trente quatre pieds de face sur la rue Baudin sur cent huit pieds de profondeur entre lignes parallèles, Lot No "Un" formant le coin des rues Baudin et Clark. Lots Nos "Six" à "Huit" inclusivement sont contigus et mesurent chacun trente six pieds de face sur l'avenue Hagan sur cent sept pieds un pouce une ligne de profondeur entre lignes parallèles. Lot No Six formant le coin de l'avenue Hagan et de la rue Baudin.

Lots Nos "Neuf" à "Onze" inclusivement sont contigus et mesurent chacun trente quatre pieds six pouces six lignes de face sur l'avenue Hagan sur cent quarante et un pieds un pouce et une ligne de profondeur entre lignes parallèles. Lots Nos Douze à Quatorze inclusivement sont contigus et mesurent chacun trente six pieds de face sur l'avenue Hagan sur cent sept pieds un pouce et une ligne de profondeur entre lignes parallèles.

Lot No Quatorze formant le coin des rues Hagan avenue et D'Hémécourt. Lots Nos Quinze à Dix neuf, inclusivement, mesurent chacun trente-quatre pieds de face sur la rue D'Hémécourt sur cent huit pieds de profondeur entre lignes parallèles, lesdits lots étant contigus, et le lot No Dix-neuf formant le coin des rues D'Hémécourt et Clark; et lots Vingt à Vingt deux sont contigus et mesurent chacun trente quatre pieds de face à la rue Clark sur cent trente-six pieds de profondeur entre lignes parallèles.

4° Dix-sept certains lots de terre situés dans le Premier District de cette ville, comprenant tout l'ilet borné par les rues Commune, D'Hémécourt, Genois et Clark, et désignés comme lots Nos un à dix-sept inclusivement sur un plan dessiné par G T. Dunbar, voyer, daté le 12 décembre 1848, une copie duquel faite par J. A. D'Hémécourt, voyer, daté le 16 février 1849, les deux déposés en l'étude de Jules Mosser, ancien notaire, lesdits lots sont aussi désignés par les mêmes numéros sur un devis annexé à l'acte ci-dessus récité, passé pardevant Jeff. C. Wenck, le 6 janvier 1894 et mesurant d'après cela, comme il suit, à savoir:—

Lots Nos Un et Deux mesurant chacun trente-quatre pieds, huit pouces de face sur la rue D'Hémécourt, sur cent huit pieds de profondeur entre lignes parallèles. Lot No Un formant le coin des rues Genois et D'Hémécourt. Lot No Trois, mesurant trente-quatre pieds six pouces et quatre lignes de face sur la rue D'Hémécourt, sur cent huit pieds de profondeur entre lignes parallèles. Lots Nos Neuf à Seize inclusivement sont contigus et mesurent comme il suit: Lot No Neuf forme le coin des rues Clark et Commune et a trente cinq pieds, deux pouces et six lignes de face sur la rue Commune sur cent onze pieds, un pouce et sept lignes de profondeur et de face sur la rue Clark, et cent dix sept pieds cinq pouces et deux lignes de profondeur sur le côté du lot No dix et trente quatre pieds huit pouces de largeur dans le fond. Lot No dix mesure trente cinq pieds un pouce et six lignes de face sur la rue Commune sur cent dix sept pieds cinq pouces et deux lignes de profondeur sur le côté du lot No neuf et cent vingt trois pieds huit pouces et quatre lignes sur le côté du lot No onze et trente-quatre pieds huit pouces de largeur dans le fond. Lot No onze a trente-cinq pieds deux pouces et six lignes de face sur la rue Commune sur cent vingt trois pieds huit pouces et quatre lignes de profondeur sur le côté du lot No Dix, et cent vingt-neuf pieds onze pouces et sept lignes de profondeur sur le côté du lot No Douze et trente-quatre pieds huit pouces de largeur dans le fond. Lot No Douze a trente cinq pieds deux pouces et six lignes de face sur la rue Commune sur une profondeur de cent vingt-neuf pieds onze pouces et sept lignes du côté du lot Onze, et cent trente-six pieds trois pouces et deux lignes sur le côté du lot Treize, et une largeur dans le fond de trente quatre pieds sept pouces; lot No Treize trente-cinq pieds un pouce six lignes de face sur la rue Commune sur cent trente six pieds huit pouces et deux lignes de profondeur sur le côté du lot No Douze et cent sept pieds onze pouces quatre lignes de profondeur sur le côté du lot No Quatorze et trente quatre pieds sept pouces de largeur dans le fond. Lot No Quatorze a trente cinq pieds un pouce et six lignes de face sur la rue Commune sur cent sept pieds onze pouces et quatre lignes de profondeur sur le

## ANNONCES JUDICIAIRES.

### VENTES PAR LE SHERIF

côté du lot No Treize, et cent quatorze pieds deux pouces et six lignes du côté du lot No Quinze et trente-quatre pieds sept pouces et quatre lignes de largeur dans le fond.

Lot No Quinze, a trente cinq pieds deux pouces et six lignes de face sur la rue Commune, sur cent quatorze pieds deux pouces et six lignes de profondeur du côté du lot Quatorze et cent vingt pieds six pouces et une ligne de profondeur du côté du lot No Seize, et trente-quatre pieds huit pouces de largeur dans le fond, et lot No Seize, a trente-cinq pieds deux pouces et six lignes de face sur la rue Commune sur cent vingt pieds six pouces et une ligne de profondeur du côté du lot Quinze et cent vingt six pieds neuf pouces et quatre lignes de profondeur et de face sur la rue Génois, et trente (34') pieds huit pouces de largeur dans le fond; ledit lot formant le coin des rues Commune et Génois. Lot No Dix-sept mesure trente quatre pieds sept pouces de face sur la rue Génois sur cent trente huit pieds six pouces et quatre lignes de profondeur entre ligne parallèles.

Lots Nos Quatre et Cinq sont contigus lot No Quatre est contigu au lot No Trois et mesurant chacun trente quatre pieds sept pouces de face sur la rue D'Hémécourt sur cent huit pieds de profondeur entre lignes parallèles. Lot No Six qui est contigu au No Cinq mesure trente quatre pieds sept pouces et demi de face sur la rue D'Hémécourt sur cent huit de profondeur entre lignes parallèles; et lots Nos Sept et Huit sont contigus et mesurent chacun trente quatre pieds huit pouces de face sur la rue d'Hémécourt sur cent huit pieds de profondeur entre lignes parallèles. Lot No Sept est contigu au lot No Six et le lot No Huit formant le coin des rues Clark et D'Hémécourt.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations sur toutes lesdites propriétés ci-dessus décrites et les droits voies, privilèges, servitudes et avantages y dépendant et appartenant.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
Farrar et Lemle, avocats pour le plaignant.
18 août—18 19 25—sept 1 8 15 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente d'intérêts dans des Propriétés de Valeur dans le Troisième District.**

Jacob Siesung et al vs F. M. Kocke et Frank Kocke in solido, No 57.853.

Jacob Siesung et Pascal Lamarque vs F. M. Kocke et Frank Kocke, No 58,669.

Jacob Siesung et P. Lamarque vs F. M. et Frank Kocke No 59,432.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, — En vertu de trois writs de fieri facias à moi adressés par l'Hon Cour Civile de district pour la Paroisse d'Orléans, dans les affaires respectivement ci-dessus intitulées, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 14 septembre 1899, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts des défendeurs dans et aux propriétés ci-dessus décrites, l'intérêt du défendeur Frank Kocke, comprenant une moitié indivise et l'intérêt de l'autre défendeur F. M. Kocke ou Frank Kocke comprenant un quatorzième indivise, faisant en tout huit quatorzième, dans et aux propriétés ci-dessous décrites;

1° Quatre lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses, etc, qui s'y trouvent, situés dans le Troisième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Mathilde, Kentucky, Prosper et St-Avid, désigné par les Nos 1, 2, 3 et 4 et mesurant comme suit: Les lots Nos 2, 3 et 4, chacun trente un pieds de face à la rue Mathilde, sur cent dix-neuf pieds de profondeur; le lot No 1 forme l'encoignure des rues Mathilde et St-Avid et mesurant trente-un pieds un pouce et deux lignes sur la rue Mathilde sur cent dix-neuf pieds de profondeur et face à la rue St-Avid.

Acquis par Frank Kocke d'Herman W. Lange, d'après un acte pardevant Abel Dreyfous, notaire, mars 23 1867, C. O. B. 92, folio 327.

2° Un lot et améliorations, etc., dans le Troisième District, dans l'ilet No 246 borné par les rues Congrès, Grands Hommes (Dauphine), Elmire et Bourgogne (Craps), désigné comme No 1, sur un plan de Pilié, en 1835, et mesurant, mesure américaine, quarante-cinq pieds 3 pouces de face à la rue Congrès sur quatre-vingt-quinze de profondeur et de face sur la rue Dauphine, formant l'encoignure des rues Congrès et Dauphine.

Acquis par Frank Kocke de Wm Schult, par acte pardevant Charles Rolle, notaire, le 11 juin 1885, C. O. B. 121, folio 581.

3° Un lot, etc, dans le Troisième District, dans l'ilet borné par les rues Amour (Remparts), St Ferdinand, Cotton Press (anciennement Delphine) et l'avenue des Bons Enfants, mesurant en mesure américaine quarante-cinq pieds de face à la rue Remparts, sur cent cinquante neuf pieds neuf pouces, borné sur le côté le plus rapproché de la rue St Ferdinand par la propriété vendue à Edgar Montégut par acte pardevant Abel Dreyfous, notaire, le 25 avril 1857. Acquis par Frank Kocke de Edgar Montégut par acte pardevant Abel Dreyfus notaire, le 25 avril 1857, C. O. B. 92, folio 412.

4° Un lot de terre avec les bâtisses etc., ci-dessus, situé dans le Troisième District, dans l'ilet borné par les rues Elmira, Congress Greatman, (Dauphine) et Bourgogne (Craps) mesurant A. M. quarante six pieds huit pouces sur la rue Congress, par quatre vingt quinze pieds de profondeur.

Acquis par Frank Kocke, de Peter Plaswith par acte pardevant A. Mazureau, notaire public, le 4 juin 1855, C. O. B- fol—

5° Un lot, etc. dans l'ilet No 411, borné par les rues Marais, Mazant, St Bartholomew et St Claude, désigné comme lot No 15 et mesurant trente deux pieds de face à la rue Marais par cent vingt pieds de profondeur.

Acquis sous l'acte 82 de 1884 par acte pardevant P. A. Mabonis, notaire, le 6 décembre 1886, C. O. B. 126, folio 436.

Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Dart et Kernan, avocats pour les plaignants.
11 août—11 12 18 25—sept 1 8 14

### VENTE PAR LE CONSTABLE.

Daniel Lynch vs Mme Veuve Mathilde J. Baker.

DEUXIEME COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle-Orléans—No 29,246—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Gabriel Fernandes juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente aux enchères publiques, à l'écurie Nos 226 et 228 rue Howard, entre la rue Gasquet et l'avenue Tulane, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 5ème jour de septembre 1899, à 11 heures A. M., Une charrette un double set de harnais. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, Conditions—Comptant sur les lieux. LEON MARTINY, Constable de la Deuxième Cour de Cité.

25 août—25—sept 2 5

American Brewing Co., vs Jacob Striele.

DEUXIEME COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 29,246—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Gabriel Fernandes, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente aux enchères publiques à mon entrepôt, No 409 Passage de la Bourse, entre les rues Conti et St-Louis, dans le 2me District de cette ville, le LUNDI 4me jour de septembre 1899, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir: Le contenu d'une buvette consistant en liqueurs, glacière pour bière, licences de ville et d'Etat pour 1899, etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions—Comptant. LEON MARTINY, Constable, Deuxième Cour de Cité.

25 août—25—sep 2 4

**Succession de Mme Marie Anne Journu, veuve de Pierre Motreaud et veuve de Louis Roques.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 58,450 · Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme veuve Julia Daliet, née Motreaud, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN, Greffier.
Henry Chiapella, avocat de l'administratrice.
24 août—24 28—sept 2

## ANNONCES JUDICIAIRES.

### VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

**Vente d'une Propriété Améliorée de Valeur du Premier District,**

Connue comme No 420 rue Howard, Entre les rues Gravier et Perdido.

Thomas M. Madden vs Eugène Reilley.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 59,967—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 21 septembre 1899, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances, à cela appartenant ou en quelque sorte en dépendant, situé dans le Premier District, de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Liberté, Howard, Gravier et Perdido, désigné comme lot No dix huit, et mesurant vingt-huit pieds dix pouces de face sur la rue Howard sur cent six pieds sept pouces de profondeur, entre lignes parallèles, mesure anglaise, le tout s'accordant avec un plan dessiné par Joseph Pilié, voyer daté le 12 mai 1837.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Frank Zengel, avocat pour le plaignant.
18 août—18 25—sept 1 8 15 21

ANNONCE JUDICIAIRE

**Vente d'une Grande Propriété de valeur améliorée dans le Sixième District.**

Formant l'encoignure des rues Dryades et Delachaise.

Bâtisses connues comme No 3441, rue Dryades.

Mme Selima Poché vs Samuel J. Hart et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 59,940—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orleans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 21 septembre 1899, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Trois certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant, ou en quelque sorte en dépendant, situés dans le Sixième District de cette ville (dans cette partie qui s'appelait anciennement faubourg Plaisance, dernièrement dans cette ville et paroisse Jefferson, dans cet Etat), et dans l'ilet borné par l'avenue Louisiana, les rues Dryades, Delachaise et South Rampart (anciennement rue St Denis) désigné comme lots No 19, 20 et 21, de l'ilet No 27 sur un plan dudit faubourg annexé pour référence à un acte passé pardevant T. Guyol ancien notaire de cette ville, le 20 avril 1855, un devis duquel est annexé pour référence à un acte passé pardevant John J. Ward, un notaire de cette ville le 18ème jour de juillet 1890. Lesquels dits lots sont contigus et mesurent chacun trente deux pieds de face sur la rue Dryades sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, ledit lot 19 formant le coin des rues Delachaise et Dryades.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions — Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ. Sherif civil de la Paroisse d'Orléans
W. J. Waguespack, avocat pour la plaignante.
18 août—18 19 25—sept 1 8 15 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente de propriété de résidence de valeur dans le Premier District.**

Connue comme No 1532 rue du Camp, entre les rues Race et Orange.

James Jackson vs Helen H. Hart.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 59,726—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 7 septembre 1899, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Camp, Magasine, Race et Orange, désigné comme lot No huit, lequel dit lot mesure, en mesure américaine, trente deux pieds de face à la rue Camp, sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions comptant sur les lieux
FRANK MARQUEZ, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans
John T. Whitaker, avocat pour le plaignant.
4 août—4 11 18 25—sept 1 7

## ANNONCES JUDICIAIRES.

### VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente de Propriété de Valeur Améliorée dans le Quatrième District.**

Connue comme Nos 610 et 612 rue Ste-Marie, entre les rues Chippewa et St Thomas.

Henry Meyer vs James P. Shelly.

COUR CIVILE DE District pour la paroisse d'Orléans No. 59,906 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 7 septembre 1899, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain morceau ou portion de terre situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Ste-Marie, St André, Chippewa et St Thomas, et mesurant quarante-six pieds huit pouces de face à la rue Ste Marie sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de quatre vingt dix pieds et est formé de la portion du fond des lots Nos 1, 2, et 3, sur un devis annexé à un acte de dépôt passé pardevant J. F. Coffey, ancien notaire le 10me jour de mai 1871.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ, Shérif civil pour la paroisse d'Orléans
J. C Henriques, avocat pour le plaignant
4 août—4 11 18 25—sept 1 7

## AVIS DE SUCCESSIONS.

**Succession de Christian Jacobs et al**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,971—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par William Walsh, exécuteur datif de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN, Greffier.
24 août—24 28—sept 2

**Succession de Thomas Gray.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 60,089—Division C—Attendu que Frank Zengel, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Thomas Gray décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN, Greffier.
19 août—19 23 28

## ANNONCES JUDICIAIRES.

### VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

Albert Elmer vs Joseph Prescott.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 59,836—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 31 août 1899, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts du défendeur Joseph Prescott en et à la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque sorte en dépendant, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 601 borné par les rues Gravier, Broad, Perdido et White, lesdits lots sont désignés par les Nos 35 et 36 sur un devis annexé à un inventaire pris par Frank E. Reinold, notaire, le 7me jour de janvier 1895, d'après quel lesdits lots sont contigus, et mesurent chacun trente et un pieds cinq pouces et deux lignes de face sur la rue Gravier, sur cent vingt pieds de profondeur, lot No 36 étant le quatrième lot à partir du coin des rues Gravier et Broad.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans
A. E. Blackmar, avocat pour le plaignant.
28 juil—28—août 11 18 25 31

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente d'intérêt de successions.**

B. J. Wolf et Fils vs I. J. Wolf et Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans. No 59,146—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 7 septembre 1899, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Tout le droit, titre propriété et intérêt de I. J. Wolf dans et à la succession de son père décédé, B. J. Wolf, étant un intérêt indivisé d'un douzième là-dedans et spécialement son dit intérêt dans et à la suivante décrite propriété foncière appartenant autrefois à son dit père, à savoir:

Un lot de terre, ensemble avec toutes les dépendances à cela appartenant, situé dans le Quatrième District de cette ville, et désigné par le No 4, dans l'ilet 27, borné par les rues Harmonie, Tolédano, St Denis et St Patrick, sur un plan dressé par C. A. Hedin, daté le 14 avril 1849, et déposé en l'étude de Jos. A. Quintero, ancien notaire en cette ville lequel lot de terre mesurant trente pieds de face à la rue Harmonie sur une profondeur de cent vingt-cinq pieds entre lignes parallèles.

Aussi, tout le droit titre et intérêt du dit I. J. Wolf, étant un trois-vingtième d'intérêt dans et à la succession de son frère décédé, George Wolf.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ, Sherif civil de la Paroisse d'Orléans.
Lazarus et Luce, avocats pour le plaignant.
4 août—4 11 18 25—sept 1 7

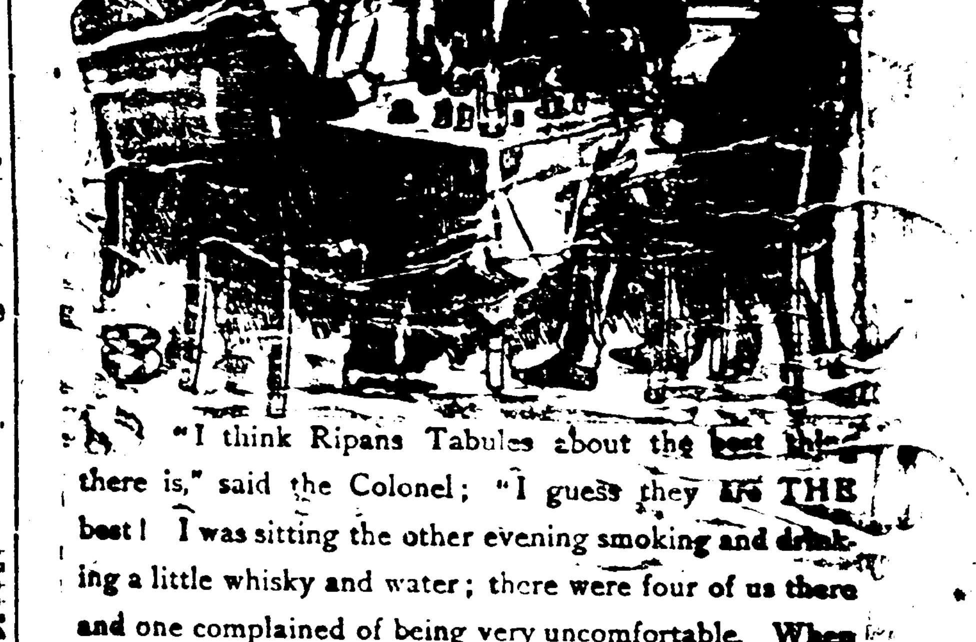

"I think Ripans Tabules about the best thing there is," said the Colonel; "I guess they are THE best! I was sitting the other evening smoking and drinking a little whisky and water; there were four of us there and one complained of being very uncomfortable. When he had told us about it I said to him, 'all that ails you is indigestion,' and I gave him a Ripans Tabule from a little vial I had in my pocket. We each of us took one, and since then I have learned that every one of the three has bought the TABULES and thinks them the greatest things there are a going."

WANTED.—A case of bad health that R·I·P·A·N·S will not benefit. They banish pain and prolong life. One gives relief. Note the word R·I·P·A·N·S on the package and accept no substitute. R·I·P·A·N·S 10 for 5 cents or twelve packets for 48 cents, may be [illegible] drug store. Ten samples and one thousand testimonials will be [illegible] to the Ripans Chemical Co., No 10 Spruce St., New York.

GRAND HOTEL,

CINCINNATI, OHIO.

THE A. G. CORRE HOTEL CO., Propriétaires

Adresse pour les cablegrammes: "CORRE", Cincinnati.

TENU SUR LES PLANS AMERICAIN ET EUROPEEN.

A. G. CORRE, Président;
D. C. SHEARES, Vice-Président et Gérant;
C. H. HARVEY, Secrétaire et Trésorier.

Cuisine supérieure—Tous les agréments modernes, aménagement nouveau